

Centre de services scolaire des Mille-Îles

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mercredi 11 novembre 2020 à 17 h, en visioconférence. Le CFNT est situé au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse, QC J7R 5R8

Étaient présents :	Mme Kathleen Walsh	Personnel enseignant
	Mme Linda Lemieux	Personnel enseignant
	Mme Valérie Lauzon	Personnel enseignant
	M. Joël Morin	Personnel enseignant
	Mme Angie Sirois	Personnel professionnel
	Mme Martine Lafrance	Personnel de soutien
	Mme Annie Tourangeau	Personnel de soutien
	Mme Marie-Noël Richer	Présidente et Représentante du groupe socio-économique
	Mme Sophie Bédard	Vice-présidente et Représentante des organisations communautaires
	Mme Katerine Lepipas	Directrice
M. Patrick Lazzaroni	Directeur adjoint	
Mme Manon Pagé	Gestionnaire administratif	
Étaient absents:	Mme Chantal Laforest	Représentante des entreprises de la région
	Mme Pascale Perreault	Élève

Résolutions

20-21 CE 1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Katerine Lepipas ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h 04 et constate qu'il y a quorum.

20-21 CE 1.2 MOT DE BIENVENUE

1.2.1 RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Katerine Lepipas souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle mentionne la venue d'un nouveau membre enseignant, madame Kathleen Walsh, enseignante en Soutien informatique.

De plus, elle nomme à tour de rôle le nom des membres du conseil d'établissement.

Madame Lepipas présente le rôle du conseil d'établissement. Le but est de travailler dans l'intérêt de l'ensemble des élèves du Centre, ainsi que de prendre des orientations pour le CFNT à divers niveaux et pour divers projets. Le travail dans le respect est attendu, le but étant de travailler en collaboration et de faire évoluer positivement les dossiers.

Le conseil prend plusieurs décisions sur divers dossiers, dont le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, la facture-élève, le budget, etc. De plus, la direction s'engage à s'assurer une communication constante avec le personnel ainsi que les élèves, lorsque nécessaire.

Nous avons également la responsabilité de répondre aux différentes consultations demandées par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après, CSSMI).

20-21 CE 1.3 QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Lepipas explique ce point à l'ordre du jour. La durée de ce point est d'environ 10 à 15 minutes. C'est un point pour la parole du public. La personne peut poser une (1) question et une sous-question, mais il ne s'agit pas d'un débat ou d'échanges.

La personne doit s'inscrire à l'avance comme le stipulent les Règles de régie interne. Minimale, 24 h avant la tenue du Conseil et elle doit faire parvenir sa question afin de laisser le temps à la présidente de se préparer, afin de pouvoir répondre à la question.

Finalement, lorsqu'il n'y a personne qui s'inscrit à ce point, la mention «Sans effet» est notée au procès-verbal de la rencontre.

Pour ce mercredi 11 novembre 2020, le point est sans effet.

Il est proposé par madame Valérie Lauzon et appuyé par madame Éleine Bourgeois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.	Ouverture de l'assemblée		5 minutes
2.	Mot de bienvenue		5 minutes
	2.1 Rôle du conseil d'établissement		
3.	Questions du public		
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 novembre 2020	<i>adoption</i>	5 minutes
5.	Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22-06-2020		
	5.1 Adoption	<i>adoption</i>	5 minutes
	5.2 Suivi		
6.	Élection et nomination des représentants au conseil d'établissement		
	6.1 Élection à la présidence	<i>adoption</i>	7 minutes
	6.2 Élection à la vice-présidence	<i>adoption</i>	
	6.3 Élection du Gardien du temps	<i>adoption</i>	
	6.4 Mot du président(e)		
7.	Formation des membres du CÉ		<i>Nouveauté</i>
	7.1 Visionnement des nouvelles capsules	<i>information</i>	3 minutes
	7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques	<i>information</i>	
	7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre	<i>information</i>	
8.	Règles de régie interne	<i>approbation</i>	10 minutes
9.	Attributions du conseil		
	9.1 Planification annuelle des rencontres du CÉ et diffusion du calendrier des rencontres sur le site du CFNT	<i>adoption</i>	5 minutes
	9.2 Cadre d'organisation scolaire 2020-2023	<i>consultation</i>	5 minutes
	9.3 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements	<i>consultation</i>	5 minutes
10.	Informations de la direction	<i>information</i>	10 minutes
	10.1 Composition du CA au CSSMI		5 minutes
	10.2 Travaux pour l'enseigne		1 minute
	10.3 Portrait de la pandémie (COVID-19) CFNT		5 minutes
11.	Dénonciation d'intérêt	<i>information</i>	5 minutes
12.	Points divers		5 minutes
13.	Levée de l'assemblée	<i>adoption</i>	1 minute

Le prochain CÉ aura lieu le 9 décembre 2020.

**CÉ-CFNT-
11112020-20-21-01**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-21 CE 1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 JUIN 2020

1.5.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par madame Angie Sirois et appuyé par madame Martine Lafrance d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 22 juin 2020 tel que proposé.

**CÉ-CFNT-
11112020-20-21-02**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.5.2

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020

Premier suivi : 5.3.2 Suivi du P-V du 27 mai 2020 / 4.4.5 Activité de financement pour le Gala des méritas

Le Gala 2020 aura lieu avec une formule de style « 5 à 7 » en visioconférence. La soirée sera en formule hybride c'est-à-dire qu'il y aura une animation en directe et des vidéos préenregistrées.

Ce sont les élèves méritants seulement qui ont reçu l'invitation sur l'ensemble des finissants.

Pour ces élèves, il y aura une remise de certificats, de prix ainsi que de cadeaux. Cette remise se fera au Centre, avec une prise de rendez-vous.

Deuxième suivi : 5.5.2 Enseigne CFNT

Les travaux ont progressé. Il y a eu des soumissions, puis le choix du contracteur. L'enseigne a été installée aujourd'hui, le 11 novembre 2020. Quant au panneau électronique, la base de béton est terminée. Elle sera installée la semaine prochaine, soit celle du 16 novembre 2020. Alors, ce projet sera complété et terminé.

20-21 CE 1.6 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE, À LA VICE-PRÉSIDENTE, À LA TRÉSORERIE AINSI QU'AU SECRÉTARIAT – Pour adoption
1.6.1 ÉLECTION

Monsieur Patrick Lazzaroni anime la période d'élection des membres du Conseil d'établissement [2020-2021](#).

a) Élection au poste de présidence

Mise en candidature

Madame Valérie Lauzon propose madame Marie-Noël Richer à la présidence et est appuyée par madame Linda Lemieux.

Madame Marie-Noël Richer accepte la présidence et elle est nommée par acclamation au poste de présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2020-2021](#).

CÉ-CFNT-
11112020-20-21-03
1.6.2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Élection au poste de vice-présidence

Mise en candidature

Madame Annie Tourangeau propose madame Sophie Bédard à la vice-présidence et est appuyée par madame Linda Lemieux.

Madame Sophie Bédard accepte la vice-présidence et elle est nommée par acclamation au poste de vice-présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire [2020-2021](#).

CÉ-CFNT-
11112020-20-21-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Élection au poste de Gardien du temps

1.6.3

Madame Valérie Lauzon propose monsieur Joël Morin au poste de gardien du temps lors des séances du conseil d'établissement pour l'année [2020-2021](#) et appuyée par madame Angie Sirois.

Monsieur Joël Morin accepte. Il est adopté à l'unanimité que monsieur Joël Morin soit le gardien du temps.

CÉ-CFNT-
11112020-20-21-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.6.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Marie-Noël Richer remercie les membres du conseil d'établissement. Elle mentionne que sa nomination apportera une stabilité dans ce contexte de pandémie actuelle.

À partir de maintenant, madame Marie-Noël Richer préside le conseil d'établissement.

20-21 CE 1.7 FORMATION DES MEMBRES DU CÉ

Madame Angie Sirois prend la parole et partage la nouvelle formation pour tous les membres du Conseil.

1.7.1 Visionnement des nouvelles capsules

Le visionnement de la capsule mentionnée ci-dessous est diffusé et complété.

[Capsule 1](#) : Introduction à la formation obligatoire

1.7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques

Les membres du Conseil sont invités à prendre connaissance des deux (2) fiches thématiques du **volet 3**.

7.2.1 Fiches complémentaires

Fiche 25 : Élèves-membres du Conseil

Fiche 28 : Procédure pour la tenue de séances à distance du conseil d'établissement (membres du conseil d'établissement).

1.7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre

Madame Lepipas informe les membres que certaines lectures seront nécessaires et accessibles à partir du lien partagé. Une (1) lecture du **volet 2**.

1- Formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement.

20-21 CE 1.8 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE– Pour adoption

Madame Lepipas précise que les corrections ou ajouts ont été surlignés de couleur jaune dont quelques points grammaticaux qui ont été corrigés.

De plus, l'appellation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour le Centre de services scolaire des Mille-Îles a finalement été entérinée par le ministère de l'Éducation (ci-après, MEQ). Donc, nous conservons l'abréviation du CSSMI.

Au document présenté, il y a deux (2) propositions. À la page 4 du document, au point 3.3, l'ajout du paragraphe suivant :

« Advenant un délai jugé serré par la direction, les membres peuvent être consultés par voie de communication courriel en autant qu'à la rencontre du conseil d'établissement subséquente, une résolution officielle soit entérinée. »

Et, à la page 5 du document, le point 3.4 est ajouté en totalité :

« 3.4 Séance virtuelle ou Visioconférence

Advenant un contexte extraordinaire, ou pour certaines décisions devant être prises rapidement, la tenue de séance à distance pourrait s'avérer nécessaire. Celle-ci permettra la participation de toutes les personnes concernées. »

ATTENDU QUE conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne.

Il est proposé par madame Linda Lemieux et appuyé par madame Kathleen Walsh

D'ADOPTER les règles de régie interne contenues au document présenté telles que modifiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-CFNT-
11112020-20-21-06
19-20 CE 1.9

ATTRIBUTONS DU CONSEIL

1.9.1 PLANIFICATION ANNUELLE DES RENCONTRES DU CÉ – Pour adoption

ATTENDU QUE les règles de régie interne doivent prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel du centre du jour, de l'heure et du lieu de ses séances.

Il est proposé par madame Valérie Lauzon et appuyé par madame Angie Sirois

DE TENIR les séances du Conseil d'établissement à 17 h à la salle de documentation du Centre de formation des Nouvelles-Technologies selon le calendrier suivant :

Mercredi	11 novembre 2020
Mercredi	9 décembre 2020
Réservé	février 2021 (réservé)
Mercredi	17 mars 2021
Mercredi	26 mai 2021
Mardi	15 juin 2021

DE PUBLIER le calendrier des séances sur le site internet du Centre.

1.9.2 CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2023 – Pour consultation

ABSTENTION

Il est proposé par les membres du Conseil (proposition de madame Martine Lafrance) de laisser les instances compétentes décider. Donc, les membres ne se prononcent pas. Le document sera acheminé à la direction du Service de l'organisation scolaire (DSOS) par l'entremise de madame Annie Tourangeau au nom de la direction, madame Katerine Lepipas, avant le 19 novembre 2020.

1.9.3 POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS – Pour consultation

ABSTENTION

Il est proposé par les membres du Conseil (proposition de madame Martine Lafrance) de laisser les instances compétentes décider. Donc, les membres ne se prononcent pas. Le document sera acheminé à la direction du Service de l'organisation scolaire (DSOS) par l'entremise de madame Annie Tourangeau au nom de la direction, madame Katerine Lepipas, avant le 19 novembre 2020.

20-21 CE 1.10 INFORMATIONS DE LA DIRECTION - Pour information

1.10.1 COMPOSITION DU CA AU CSSMI

Madame Lepipas présente la composition du Conseil d'administration (ci-après, CA) en commençant par un bref retour des mois précédents.

25 juin 2020

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) se dissout.

Il est proposé au MEQ d'utiliser la même abréviation. Celle-ci est conservée, afin de représenter le Centre de services scolaire des Mille-Îles. Et ce, dans le but de réduire les coûts associés à un changement de logo et ainsi éviter toute confusion. Finalement, ceci préserve la notoriété du CSSMI déjà connue par cet acronyme.

Du 26 août au 25 septembre

Il y a eu dépôt de la mise en candidatures des membres de la communauté.

Du 21 au 25 septembre

Il y a eu dépôt de la mise en candidatures des membres du personnel. Ces derniers ont été désignés par leurs pairs.

Quant aux membres-parents, ils ont été nommés par le Comité de parents des cinq (5) districts.

7 octobre 2020

Nomination des cinq (5) membres de la communauté.

15 octobre 2020

C'est la composition officielle du CA.

Quinze (15) membres sont nommés plus cinq (5) substituts pour les membres du personnel et un (1) substitut pour le personnel de direction:

1	M. Njokou Gauthier	Présidence
2	Mme Bianca Deschatelets	Vice-présidence
	Mme Bianca Deschatelets	Membre parent – District 1
	M. Christian Slachetka	Membre parent – District 2
3	M. Njokou Gauthier	Membre parent – District 3
4	M. Francis Le Quellec	Membre parent – District 4
5	Mme Marie-Claude Chaumont	Membre parent – District 5
6	Mme Josée Ducharme Mme Isabelle Girouard	Personnel de soutien Substitut personnel de soutien
7	Mme Caroline Gravel Mme Pascale Gauthier	Personnel enseignant Substitut personnel enseignant
8	Mme Carolyn Éhier Mme Carolyne Asselin	Personnel professionnel non enseignant Substitut personnel professionnel non enseignant

9	Mme Isabelle Bernier Mme Michèle Charest M. Richard Coulombe	Personnel d'encadrement Membre sans droit de vote, 1 ^{er} substitut 2 ^e substitut
10	Mme Katerine Lepias M. Michel Perron	Personnel de direction d'établissement Substitut personnel de direction d'établissement
11	Mme Valérie Venne	Membre de la communauté - Gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion RH
12	Mme Nathalie Martel	Membre de la communauté – Finance ou comptable, ou gestion financière ou matérielle
13	Mme Martin Viau	Membre de la communauté – Sportif ou culturel
14	M. Alain Jutras	Membre de la communauté – Municipal, Santé et services sociaux ou des affaires
15	Mme Émilie St-Jacques	Membre de la communauté – Membre âgé de 18 à 35 ans.

21 octobre 2020
1^{re} séance du CA.

1.10.2 TRAVAUX POUR L'ENSEIGNE

Ce point a été traité en suivi du procès-verbal du 22 juin 2020 au point 1.5.2, deuxième suivi : 5.5.2 Enseigne CFNT.

1.10.3 PORTRAIT DE LA PANDÉMIE (COVID-19) CFNT

Ce point est statutaire depuis le début de l'année. Il a des consignes provenant du ministère de l'Éducation, de la Santé publique et du CSSMI. En exemple, la distanciation est passée de 1.5 mètre à 2 mètres. Le port du masque de procédure est maintenant obligatoire. La direction prend connaissance de toutes ces communications et elle se fait un devoir de transmettre rapidement, à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux élèves, les informations pertinentes. Voici quelques actions posées :

- Monsieur Lazzaroni fait souvent la tournée des classes pour annoncer les ajustements ;
- Des courriels sont envoyés aux élèves par la Conseillère en communication ;
- Quelques statistiques :
 - o Depuis le 25 mai : 1 cas à risque faible ;
 - o Fin du mois d'octobre : une lettre envoyée à un groupe d'élèves et une lettre au personnel
- L'information doit demeurer confidentielle. Nous ne pouvons transmettre aucun nom au personnel ou aux élèves.
 - o Du 7 au 11 novembre : 1 cas à risque faible. Une lettre envoyée à un groupe d'élèves et de compléter le questionnaire d'auto-évaluation des symptômes.
- Finalement, vendredi dernier, le 6 novembre, nous avons reçu une nouveauté. Le CSSMI va envoyer une note de service à l'ensemble du personnel indiquant une demande de la Santé publique. Quotidiennement et obligatoirement, un questionnaire d'auto-évaluation des symptômes devra être complété. Cette démarche débutera le lundi 16 novembre.

La présidente, madame Marie-Noël Richer, félicite le travail du personnel du CFNT. De plus, elle mentionne qu'il y a des informations officielles et d'autres, non officielles, et qu'il est important que celles-ci viennent de la bonne source. La bonne information validée doit être diffusée, selon madame Richer.

20-21 CE 1.11 DÉNONCIATION D'INTÉRÊT – *Pour information*

Contrairement aux années antérieures, en début d'année scolaire, Mme Annie Tourangeau a demandé aux membres de bien vouloir compléter le formulaire le plus rapidement possible, soit au plus tard le mardi 15 septembre. Ceci en raison de la nouvelle constitution du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Les formulaires ont tous été reçus et ils seront conservés au CFNT afin de les utiliser au besoin.

20-21 CE 1.12 POINTS DIVERS

Aucun

20-21 CE 1.13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE- *Pour adoption*

Madame Marie-Noël Richer remercie les membres du Conseil de lui accorder à nouveau leur confiance pour une deuxième année consécutive.

Madame Katerine Lepipas offre ses félicitations à la Présidente pour ce deuxième mandat.

Il est proposé par madame Linda Lemieux et appuyé par madame Martine Lafrance de lever la séance à 18 h 02.

CÉ-CFNT-
11112020-20-21-08

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La secrétaire,

Mme Marie-Noël Richer

Mme Annie Tourangeau